



Communiqué de presse

RÉACTION À LA STRATÉGIE MARITIME DU QUÉBEC Une Stratégie qui répond aux demandes de la CMM

Montréal, le 29 juin 2015 – La Stratégie maritime rendue publique ce matin par le gouvernement du Québec répond aux demandes de la Communauté métropolitaine de Montréal. En effet, la Stratégie prévoit plusieurs investissements importants dans les infrastructures, notamment pour desservir le port de Montréal, en plus de proposer une approche multisites pour la création de nouveaux pôles logistiques à Contrecoeur et dans le secteur de Vaudreuil-Soulanges.

Le maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal s'est réjoui de cette nouvelle. « Avec l'annonce de ce matin, le gouvernement du Québec reconnaît l'importance stratégique du Grand Montréal comme plaque tournante du transport des marchandises. Il importe que nous puissions consolider nos installations existantes, notamment le port de Montréal dont l'accès doit être amélioré, pour accroître la fluidité des mouvements et des marchandises. Avec la création de nouveaux pôles logistiques, qui est annoncée aujourd'hui, le gouvernement répond à notre demande de privilégier une approche multisites en fonction des besoins des partenaires et dans une perspective de complémentarité » a déclaré M. Coderre.

La Stratégie maritime du Québec prévoit des mesures importantes pour le Grand Montréal. En plus de l'amélioration des infrastructures maritimes et de la création de nouveaux pôles logistiques, le développement et la modernisation du tourisme maritime feront l'objet de plusieurs investissements. Dans le Grand Montréal, ces investissements auront lieu à la gare maritime de Montréal ainsi que dans le développement de navettes fluviales qui permettront de relier différents attraits de la région, notamment la Trame verte et bleue. La décontamination de sites industriels situés à proximité des zones portuaires fera également l'objet d'investissements.

La Stratégie renforcera le travail de collaboration déjà en cours entre les différents acteurs de l'industrie maritime et de la chaîne logistique. La Communauté entend jouer son rôle de partenaire dans l'implantation de la Stratégie tel que le gouvernement l'y invite, en compagnie des municipalités, des municipalités régionales de comté et de la grappe de la logistique et du transport, CargoM.

* * *

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, où résident près de 3,9 millions de personnes réparties sur plus de 4 360 km carrés. La Communauté exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

- 30 -

Source :

Stéphane Pineault
Communauté métropolitaine de Montréal
Tél : 514-350-2550